



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CONCOURS

D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

ΦΦΦ

JEUDI 15 MARS 2018

ΦΦΦ

Etablissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.
(durée : une heure ; coefficient 3)

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET.

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune ou vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou bleue est autorisée sur votre copie. L'utilisation d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Toutes les réponses devront être reportées sur votre copie.
- Les feuilles de brouillon et le sujet (ou partie du sujet) ne doivent pas être joints à la copie du candidat et ne seront pas corrigés.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Ce sujet comprend 2 pages, celle-ci comprise.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Un jeune agriculteur bio vend sa production sur les marchés de sa région. Il se déplace tous les jours dans une autre ville et propose différents légumes, des fruits, des produits préparés (fromages...) et de la viande. Démarrant dans le métier, il suit ses comptes financiers de près.

Par semaine, sa recette totale s'élève à 300 euros en moyenne, répartie de la manière suivante : un tiers pour les légumes, les fruits correspondent à la moitié de la recette hebdomadaire des légumes majorées de 20%, les produits préparés lui rapportent 50% de plus que les fruits, et le reste pour la viande.

Il calcule ensuite ses recettes mensuelles (on admettra qu'un mois = 4 semaines), puis celles pour l'année 2015, sachant qu'il ne vend rien pendant les mois de janvier et février.

De la même manière l'agriculteur chiffre ses charges moyennes, en sachant que la location de l'emplacement au marché est au prix de 10 euros par jour, que les besoins en carburant s'élèvent par mois, au double de la recette hebdomadaire des légumes. Pour finir les frais de fonctionnement de l'exploitation s'élèvent, par semaine, à la moyenne des frais de location d'emplacements et des besoins en carburant pour la même période, mais il faudra les payer toute l'année.

Afin d'améliorer sa situation il décide en 2016 de développer la vente directe depuis la ferme. Il ne fait plus que trois marchés par semaine (les charges d'emplacements et de carburant seront calculées au prorata du nombre de jours). Il décide en plus d'investir dans une serre solaire. Il emprunte à son père la somme nécessaire et rembourse en 60 mois. La serre fait 30m de long sur 9m de large et 3m de haut. L'artisan lui propose la serre complète pour 35euros/m² plus 6810 euros pour le toit entièrement constitué de panneaux solaires. On considèrera que les frais de fonctionnement propre à l'exploitation restent inchangés (les frais d'emprunt seront additionnés aux frais de fonctionnement).

L'impact sur ses productions est bénéfique. Ses recettes augmentent de 25% pour les légumes et du tiers de la moitié pour les fruits. Il augmente par ailleurs ses tarifs pour les produits préparés et la viande de 5%.

A l'aide des informations fournies, réalisez un tableau numérique présentant, dans l'ordre d'apparition :

a) les recettes de l'agriculteur pour chaque catégorie d'aliments ainsi que la recette totale, par semaine, par mois et pour l'année 2015.

b) les charges hebdomadaires, mensuelles et annuelles par type de charge pour l'année 2015.

c) pour 2016 seules les recettes et charges mensuelles et annuelles sont demandées.

d) vous préciserez pour finir le revenu mensuel de l'agriculteur pour chaque année.